



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°008/AONO/C/GGGO/SG/CIPM/25 DU 31 JANVIER 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION
 AXE GRIBI – RIVIERE KOUNKOU 07 km DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO,
 DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO REGION DE L'EST

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de GARI-GOMBO, lance pour le compte de la Commune de GARI-GOMBO, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO), pour les travaux de réhabilitation axe GRIBI – RIVIERE KOUNKOU 07 km.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objets du présent appel d'offres, constitué en un (01) lot unique consisteront en l'élimination des points critiques sur la route concernée. Il s'agira d'une combinaison des méthodes de Haute Intensité d'Equipements (HIEQ) et de Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO). Il s'agit également d'utiliser de préférence la Main d'Œuvre des localités environnantes dudit tronçon de route afin d'assurer le maximum de retombées économiques du projet au profit de ces populations. Dans cet ordre d'idées, l'association des comités de route mis en place dans le cadre du projet sera hautement appréciée.

Ces travaux sont constitués d'abattage d'arbres, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation, le dégagement de l'emprise et des travaux mécanisés faisant appel à la haute Intensité d'équipement (HIEQ) tels que, le reprofilage simple et la création des fossés et exutoires.

N° LOT	ITINERAIRE	LONG. (KM)	Nature des travaux	COMMUNE	DEPARTEMENT
Unique	GRIBI – RIVIERE KOUNKOU	7 KM	Travaux d'ouverture	GARI-GOMBO	BOUMBA ET NGOKO
	TOTAL LINEAIRE	7			

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine des Travaux Publics.

4. Financement :

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) 2025.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Gari-Gombo.

6. Retrait et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Gari-Gombo, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres.

7. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois à partir de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

8. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune de GARI-GOMBO.

9. Remise et présentation des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de Gari-Gombo, au plus tard le **18 Avril 2025 à 10 heures précises** et portera les mentions suivantes :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°008 /AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2025 DU 31 JANVIER 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION AXE GRIBI – RIVIERE KOUNKOU 07 km, DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Pièces administratives et Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est précisé dans le tableau ci-après :

N° Lot	Montant prévisionnel du lot unique	Montant de la Caution de soumission (2%)
Unique	Vingt Trois Millions de francs (23 000 000) CFA TTC	Quatre cent soixante Mille frs CFA (460 000) Francs CFA

Cette caution de soumission doit être libellée sous l'une des formes suivantes :

- Caution de garantie Bancaire établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances.
- Quittance de versement dans une caisse de consignation au Trésor Public (Recette Municipale de Gari-Gombo) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies légalisées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **18 Avril 2025 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de GARI-GOMBO.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter

par une seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|--------|
| 1) La capacité financière de Trente millions (20 000 000) FCFA | 02 oui |
| 2) Les références de l'Entreprise | 06 oui |
| 3) Méthodologie d'exécution des travaux | 03 oui |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement | 03 oui |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels | 03 oui |
| 6) Compréhension du projet | 05 oui |
| 7) Présentation des Offres..... | 03 oui |
| 8) | |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 18 sur 25) seront examinées pour chaque lot13. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins disante sur la base du montant hors TVA.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Général de la Commune de GARI-GOMBO aux Numéros de Tel : 696259246- 674323838.

GARI-GOMBO, le 24 Mars 2025

MAIRE

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- DDMINMAP/BN/Yoka
- ARMP/EST/BTA
- PT/CIPM/C/GGBO
- Affichage
- Archives/Chronos